



Notice scientifique

Une histoire des migrations récentes en Europe

MICHEL CATALA, 2023

Au XIX^e siècle, vers les colonies et le continent américain

Poussés par la misère, la soif de liberté ou d'aventures, les Européens partent à la conquête du monde, principalement vers les États-Unis et tout le continent américain (Brésil, Argentine, Canada) mais aussi vers les colonies de peuplement (Afrique du Sud, Australie, Algérie). Environ 70 millions d'Européens émigrent librement entre 1820 et 1924, dont 38 millions entre 1881 et 1914.

Les conséquences de la Première Guerre mondiale

La mobilisation en Europe d'environ 60 millions d'hommes entraîne le recours à une main-d'œuvre étrangère, essentiellement originaire des pays neutres mais aussi des colonies. Pendant l'entre-deux-guerres, les États renforcent leurs contrôles sur les flux migratoires pour de multiples raisons :

- La surveillance des étrangers, qui sont désormais vus comme des ennemis potentiels.
- La maîtrise de l'origine des immigrants aux États-Unis, essentiellement pour des raisons politiques totalitaires (les réfugiés russes, arméniens ou grecs au début des années 1920, puis les juifs allemands et les réfugiés espagnols dans les années 1930). La grande crise de 1929 met fin définitivement à l'émigration massive vers les Amériques : l'Europe n'est plus un continent d'émigration. Parallèlement, la plupart des États européens ferment leurs frontières aux migrants économiques. Confrontée à un déficit démographique conséquent, la France fait figure d'exception devenant le seul pays européen d'immigration.

Le statut de réfugié dans la convention de Genève

La Seconde Guerre mondiale met sur les routes des dizaines de millions d'Européens contraints à l'exode, déportés, prisonniers, travailleurs forcés, expulsés, déplacés. Cet immense traumatisme provoque une prise de conscience internationale qui conduit à la définition d'un statut de réfugié par la Convention de Genève de 1951. Il garantit la protection des exilés et le non refoulement aux frontières. Il permet notamment d'accueillir et de protéger collectivement en Europe occidentale plusieurs centaines de milliers de réfugiés de la Guerre froide issus du bloc soviétique, mais aussi les réfugiés sud-américains fuyant les dictatures nationalistes d'extrême droite

et 175 000 Boat People de la péninsule chinoise relocalisés à la suite d'un accord international en 1979.

L'impact de la décolonisation

Entre 1945 et 1974, la décolonisation provoque le retour des populations européennes d'outre-mer (d'abord les Italiens et les Néerlandais, puis les Britanniques, les Belges, les Français et les Portugais), accompagnés par des populations locales « auxiliaires », soldats, fonctionnaires, naturalisés, soit au total entre 6 et 8 millions de personnes, dont près d'un million de rapatriés d'Algérie en 1962. Mais surtout, confrontés à un manque de main-d'oeuvre pour assurer leur spectaculaire développement économique de l'après-guerre, ces mêmes pays d'Europe du Nord-Ouest, devenus des démocraties sociales ouvertes sur le monde et attractives, ont recours à une immigration du travail massive. Ces immigrés sont originaires des pays les moins riches du sud du continent ou de pays frontaliers.

Une nouvelle immigration à partir des années 1960

Mais ces migrations se révèlent insuffisantes dès les années 1960 et se tarissent dans les années 1970. Il faut trouver de la main-d'oeuvre dans les marges méditerranéennes de l'Europe (Algériens et Marocains en France ou Turcs en Allemagne), et dans une moindre mesure dans les anciennes colonies plus éloignées (Afrique subsaharienne, Antilles et sous-continent indien). Au total, environ 20 millions d'immigrés arrivent dans les pays d'Europe du Nord-Ouest : l'Europe occidentale est désormais un continent d'immigration. Cette mondialisation des flux migratoires provoque rapidement des réactions de rejet et de xénophobie qui poussent de nombreux pays à adopter des premières législations restrictives qui se généralisent avec le retour de la crise économique et du chômage de masse. Mais le regroupement familial, autorisé comme un droit fondamental, permet l'augmentation continue des arrivées et représente environ les deux-tiers des immigrants légaux dans les années 1980. Il transforme la nature de cette immigration, qui concerne désormais les femmes et les enfants, des familles souvent concentrées dans des quartiers ghettos et dans des situations sociales très précaires. Après la fermeture de l'immigration légale du travail, les migrants sont désormais souvent « clandestins » et « sans papiers », notamment dans les pays du sud de l'Europe qui deviennent à leur tour des pays d'accueil.

Les évolutions récentes

Depuis les années 1990, plusieurs évolutions importantes marquent l'Histoire des migrations en Europe. D'abord, on assiste au retour massif des réfugiés de l'est vers l'ouest (les Ausseidler vers l'Allemagne ou les Bosniaques et les Kosovars vers l'Europe centrale et nordique), mais également à des rapatriements de populations vers la Russie. Le mouvement se poursuit dans les années 2000 avec les déstabilisations successives du monde arabo-musulman aux périphéries de l'Europe, qui culminent avec les révolutions arabes de 2011 et provoquent l'exil de millions de réfugiés, dont une partie se dirige vers l'Europe, notamment lors de la grande « crise migratoire » de 2015. Parallèlement, les demandes d'asile en provenance du monde entier continuent à augmenter, tandis que l'immigration légale ou illégale se maintient à un niveau élevé, venant notamment des Balkans, d'Afrique et d'Asie occidentale. Au total, au début du XXI^e siècle, la conjugaison de ces différents mouvements favorise la perception d'une pression migratoire im-

portante aux portes du continent. L'Union Européenne, vaste espace de libre circulation interne, doit faire face au défi de l'accueil des migrants, alors que les États membres multiplient les politiques migratoires restrictives... Au risque de transformer le continent en « Europe forteresse ».

Cofinancé par l'Union européenne. Les points de vue et avis exprimés n'engagent toutefois que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Union européenne ou de l'Agence exécutive européenne pour l'éducation de la culture (EACEA). Ni l'Union européenne ni l'EACEA ne sauraient en être tenues pour responsables.